



5-Institution

5 – 5 – Délégation de signature

ARRÊTÉ N° 32/ 2026

**Arrêté portant délégation générale de signature
Adjoints au maire**

Le Maire de la Commune de LUNEL-VIEL,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 Mars 2026 portant élection des adjoints au maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 Mars 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de son 16°, relatif au droit d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Vu l'article L. 3213-2 du Code de la santé publique relatif aux mesures provisoires que le maire peut prendre, en cas de danger imminent pour la sûreté des personnes, à l'égard des personnes dont le comportement révèle des troubles mentaux manifestes,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de signature du maire au bénéfice des adjoints (**dans l'ordre des nominations**),

ARRÊTE

Article 1^{er}

1. Madame Marie PELLET LAPORTE, **1^{ère} Adjointe** déléguée à l'aménagement, urbanisme, patrimoine et cadre de vie.

2. Monsieur Patrick Pellet, **2^{ème} Adjoint** délégué à l'animation socio-culturelle et à l'Espace de Vie Sociale La Ruche

3. Madame Johanna MOUSSU, **3^{ème} adjointe**, déléguée à l'Éducation et la Parentalité (affaires scolaires/périscolaires et extrascolaires), et aux logements sociaux

4. Monsieur Patrice Grandgonnet, **4^{ème} adjoint**, délégué à la Vie associative et sportive – Handicap – service technique des bâtiments

5. Madame Véronique BAFFALIE, **5^{ème} adjointe**, déléguée aux traditions et aux festivités / à la sécurité publique

6. Monsieur Arnaud MUSEMAQUE, **6^{ème} adjoint**, délégué aux finances et à la petite enfance

7. Madame Carine DOZ, **7^{ème} adjointe**, déléguée à la solidarité

8. Monsieur Eric BILLET, **8^{ème} adjoint**, délégué à l'environnement et aux espaces verts

Article 2 : Délégations de signatures accordées à chacun des adjoints (dans l'ordre des nominations)

I- Délégations de signature pour les affaires générales

Les adjoints, ci-dessus, visés à l'article 1 précédent, reçoivent concurremment délégation de signature pour :

- **formalités diverses au profit des administrés :**

- les légalisations de toutes signatures,
- les certifications de copies conformes,
- les certificats d'hérédité,
- les certificats de résidence,
- les certificats de changement de résidence,
- les certificats de vie commune (concubinage notoire),
- les attestations d'accueil,
- les attestations d'intégration républicaine,
- les demandes de regroupement familial,
- les demandes temporaires de débit de boissons,
- les licences de débit de boissons,
- les certificats de dépôt de statuts des syndicats professionnels,
- les certificats d'affichage,
- les certificats de remise d'ampliation d'arrêté,
- les autorisations de sortie de territoire pour les mineurs,

- **recensement citoyen obligatoire (ancienne appellation recensement militaire) :**

- les notices de recensement citoyen obligatoire,
- les avis d'inscription pour le recensement citoyen obligatoire,
- les récépissés d'avis d'inscription pour le recensement citoyen obligatoire,
- les attestations de recensement citoyen obligatoire,
- les listes récapitulatives des recensés,

- **agriculture :**

- les bordereaux de remembrement,

- **jurys criminels :**

- signature des lettres aux électeurs tirés au sort

- **Location de salles et réservations (privées ou associatives)**

- Conventions de location de salles communales
- Réservations d'équipements municipaux

- **cimetières :**

- les arrêtés de concession,
- les autorisations de fermeture de cercueil
- les autorisations d'inhumation
- les autorisations de crémation,
- les demandes de transport avant mise en bière,
- les demandes de transport après mise en bière,
- les autorisations d'incinération,
- les demandes de soins de conservation,
- les demandes d'autorisation de travaux concession cimetière (caveaux...)

II - Délégations de signature pour les extraits du registre des délibérations du conseil municipal :

Les adjoints, ci-dessus, visés à l'article 1 précédent, reçoivent concurremment délégation permanente de signature pour la certification conforme des extraits du registre des délibérations du conseil municipal, la certification du caractère exécutoire de ces actes, ainsi que la certification conforme de toutes pièces annexes aux extraits du registre des délibérations du conseil municipal.

III - Délégations de signature pour les hospitalisations en soins psychiatriques sans consentement :

Les adjoints, ci-dessus, visés à l'article 1 précédent, reçoivent concurremment délégation de signature pour les arrêtés et tous actes pris en application de l'article L. 3213-2 du Code de la santé publique.

IV-Délégations de signature pour les actions en justice :

Les autorisations de prendre toutes décisions en matière d'action et de défense en justice, ainsi que de déposer plainte, au nom de la commune, dans le cadre de la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal en application du 16° de l'article L. 2122-22 du CGCT, susvisée ; Cette délégation est accordée exclusivement à la 1^{ère} adjointe au maire conformément à la délibération du 28 mars 2026.

V - Délégations de signature pour la police de la circulation et du stationnement :

Les adjoints, ci-dessus, visés à l'article 1 précédent, reçoivent concurremment délégation de signature pour les arrêtés temporaires de circulation et de stationnement pris en application des articles L. 2213-1 et suivants du CGCT, à l'exclusion des mesures de police générale relevant du pouvoir propre du Maire.

Article 3 :

Dans le cadre de cette délégation de signature, l'adjoint devra faire précéder sa signature de son nom-prénom et de la mention l'adjoint par délégation du Maire. Elle est donnée aux adjoints dans l'ordre des nominations.

Article 4

La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet
- au Trésorier Municipal
- à chaque adjoint(e) intéressé(e)

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune et transcrit au registre des arrêtés

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours administratif ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot 34000 Montpellier ou par www.telerecours.fr

Fait à Lunel-Viel, le 23 juillet 2026
Le Maire,
Fabrice FENOY



*Certifié exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Préfecture le 27 juillet 2026
et de la publication 27 juillet 2026*

Notification le : 27 juillet 2026